

RENTÉE SOLENNELLE
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE. — ACADEMIE DE NANCY.

RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS
DE DROIT
DES SCIENCES
DES LETTRES
ET DE
L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
DE NANCY

Le 16 novembre 1867



NANCY

V° RAYBOIS, IMPRIMEUR DES FACULTÉS

Rue du faubourg Stanislas, 3

RAPPORT

DE

M. JALABERT, DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT.

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Une première période triennale s'est accomplie depuis le rétablissement de la Faculté de Droit; il y a un an, à pareil jour, nous pouvions annoncer que notre personnel d'étudiants était complet, que les cadres de chacune des trois années de licence étaient remplis d'élèves ayant commencé leurs études à Nancy; depuis, trente-huit de nos disciples ont prêté le serment d'avocat, d'autres vont les suivre. Le nombre moyen de *cent soixante quatre* inscriptions a été atteint pendant la dernière année

classique (1), celle qui s'ouvre aujourd'hui ne sera pas inférieure à la précédente, nous débutons avec *cent soixante une* inscriptions déjà acquises pour ce trimestre (2). En 1866 l'excédant des dépenses de la Faculté sur les recettes qui lui sont comptées a été insignifiant (3); l'exercice 1867, malgré l'élévation progressive du budget, n'imposera probablement à la ville de Nancy aucun sacrifice.

Notre existence matérielle est donc mieux que jamais assurée; nous avons atteint les proportions normales des Facultés de province; le recrutement de nos élèves s'opère sur une large échelle dans les ressorts des Cours Impériales de Nancy et de Metz. A la précédente rentrée les cinq départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, de la Moselle et des Ardennes nous ont envoyé 132 étudiants, 25 nous sont venus des autres contrées du nord-est, 6 du midi, et nous avons eu la satisfaction d'ouvrir l'accès de notre Ecole à 5 réfugiés Polonais pour lesquels

(1) La moyenne des élèves pour 1866 se décompose de la manière suivante :

Elèves de capacité.....	9
— de 1 ^{re} année.....	53
— de 2 ^e année.....	49
— de 3 ^e année.....	44
— de Doctorat.....	7
	<hr/>
	164

Les études de Doctorat durant de deux à trois ans, ce sont 18 aspirants qui ont dû prendre et qui ont pris effectivement des inscriptions ou subi des examens pendant l'année 1866-67.

(2) Ce chiffre a été porté à 163 avant la clôture du registre.

(3) 508 francs 63 centimes.

la France est une seconde patrie. Les traditions bien connues de la Faculté rassurent les familles, et beaucoup, il est juste de le dire, trouvent dans la maison fondée par Mgr Lavigerie et placée sous le patronage de Mgr l'Evêque de Nancy des garanties qui ne peuvent leur être offertes ailleurs (1).

Comment avons-nous répondu à cette faveur persévérante de l'opinion publique? En maintenant intact le régime paternel auquel nous la devons, en redoublant d'efforts pour consolider et développer l'œuvre commencée. Une rapide énumération des résultats obtenus, des chiffres significatifs montreront mieux que de longs discours les pas que nous avons faits dans cette voie.

Aucune plainte n'a été portée contre nos étudiants, aucune poursuite disciplinaire n'a été exercée; plus que jamais nous avons pu nous convaincre qu'il vaut mieux prévenir que réprimer; des conseils affectueux, des avertissements sévères, l'intervention intelligente des pères de famille avec lesquels nos bulletins trimestriels nous maintiennent en constante communication, ont suffi pour écarter l'emploi de mesures rigoureuses.

L'obligation de l'assiduité aux cours, la première de toutes pour les élèves, a été assez fidèlement remplie pour

(1) En 1866-67, cette Maison a compté en moyenne 24 étudiants dont la moitié n'appartenaient pas au ressort académique; les élèves qui y résidaient formaient le septième de l'Ecole; ils ont obtenu dans les concours de fin d'année 2 premiers prix, 2 seconds prix et 4 mentions honorables; c'est-à-dire 8 nominations sur 50.

que nous n'ayons eu à prononcer que huit pertes d'inscriptions dans les quatre trimestres (1).

L'excellente institution des conférences a été étendue à toutes les années, et ces exercices, complément naturel des cours, dirigés avec une rare distinction et un zèle à toute épreuve par nos jeunes agrégés ont réuni cinquante-quatre membres inscrits, c'est-à-dire le tiers de l'Ecole (2). En dehors de ces travaux scolaires beaucoup de nos étudiants ont pris une part active à la conférence que notre honoré confrère M^e Besval, aujourd'hui Bâtonnier de l'Ordre, veut bien présider depuis 3 ans au Palais avec une constance et un dévouement pour lesquels nous aimons à lui témoigner publiquement notre vive gratitude.

Les divers examens se sont ressentis de ces efforts combinés des maîtres et des élèves; nous avons pu prononcer *deux cent dix-huit* admissions et seulement *vingt*

(1) Ces pertes d'inscriptions se répartissent ainsi :

	1 ^{er} Trimestre.	2 ^e Trimestre.	3 ^e Trimestre.	4 ^e Trimestre.	Total pour l'année
capacité	1	.	.	.	1
1 ^{re} année
2 ^e année	.	.	5	1	6
3 ^e année	1	.	2	.	3
					<u>8</u>

(2) Nombre des élèves inscrits aux conférences facultatives et rétribuées :

Conférences de 1 ^{re} année.....	25
— de 2 ^e année.....	14
— de 3 ^e année.....	7
Conférences préparatoires au 1 ^{er} ex. de Doctorat.....	5
— — au 2 ^e ex. de Doctorat.....	5
	<u>56</u>

ajournements (1). Sur 987 boules délivrées figurent 76 noires représentant la note *mal*, 480 rouges synonymes de *passable* et 431 blanches correspondant à la note *bien* ou *très-bien*. 157 épreuves ont mérité une ou plusieurs blanches (2), 34 sont restées au niveau médiocre de toutes boules rouges, nous n'avons admis que 27 élèves à la majorité de plusieurs rouges contre une noire.

Si la moyenne est satisfaisante, l'élite de nos étudiants s'est accrue dans de notables proportions ; nous n'aurions jamais cru pouvoir atteindre un chiffre aussi élevé que celui de *quarante-sept éloges* ; le cinquième de nos candidats a mérité l'unanimité des suffrages, et cependant on nous rendra ce témoignage que nous n'avons pas abaissé le niveau de nos légitimes exigences ; nous pourrions citer de très-bons élèves qui n'ont obtenu que la majorité des boules blanches.

	Nombre d'examens.	Admissions.	Ajournements.
(1) Examen de capacité.....	6	5	1
1 ^{re} année : 1 ^{er} ex. de Baccalauréat..	49	40	9
2 ^e année : 2 ^e ex. de Baccalauréat...	49	44	5
3 ^e année {	1 ^{er} ex. de Licence.....	44	"
	2 ^e ex. de Licence.....	38	1
	Thèse de Licence.....	42	4
4 ^e , 5 ^e , 6 ^e années {	1 ^{er} ex. de Doctorat.....	5	"
	2 ^e ex. de Doctorat.....	4	"
	Thèse de Doctorat.....	1	"
	<hr/> 258	<hr/> 218	<hr/> 20

- (2) Savoir : 47 avec toutes boules blanches.
 48 avec majorité de boules blanches.
 15 avec égalité de boules blanches et de boules rouges.
 47 avec minorité de boules blanches.

Je suis heureux d'avoir à proclamer ici le nom de ceux dont les épreuves ont mérité le témoignage le plus honorable; ce sont :

Pour le second examen de Doctorat, MM. *de Saint-Vincent* et *de Vienne*;

Pour le premier examen de Doctorat, M. *Blondel*;

Pour l'acte public de Licence, MM. *Binet*, *Contal*, *Forcioli*, *Garnier* (*Edmond*), *Joly* (*Alphonse*), *Pasquier*, *Pussët* (les thèses de MM. *Forcioli*, *Garnier* et *Joly* ont été honorées d'une distinction particulière, le jury d'examen en a ordonné le dépôt à la Bibliothèque de la Faculté);

Pour le second examen de Licence, MM. *Binet*, *Grandville*, *Hoffmann*, *Joly* (*Alphonse*), *Pussët*;

Pour le premier examen de Licence, MM. *Dubois*, *Forcioli*, *Gérardin* (*Marc*), *Hoffmann*, *Joly* (*Alphonse*), *Preiss*, *Pusset*.

Pour le second examen de Baccalauréat, MM. *de Chamberet*, *Chassignet*, *Comerson*, *Grillon*, *Heisser*, *Michel*, *Obrin*, *Rambaud*, *de Tours*, *Zæppfel*;

Pour le premier examen de Baccalauréat, MM. *Baltazard*, *Birckel*, *Camus* (*Félix*), *Cherrier*, *Dété*, *Garnier* (*Jules*), *Jacob*, *Maillefer*, *Mante*, *Rambaud*, *de Sionville*, *Thibaut*, *Thiébaut*, *Vainker*;

Pour l'examen de Capacité, M. *Claudet*.

C'est beaucoup d'obtenir dans un examen l'unanimité des suffrages; mais il est rare de franchir les cinq épreuves qui conduisent au grade de licencié avec des éloges suc-

cessifs ; un de nos meilleurs élèves a eu cet honneur, c'est M. *Joly (Alphonse)* dont le nom a souvent retenti depuis trois ans dans cette enceinte ; un succès exceptionnel couronne ses études de licence, et tous ses condisciples peuvent dire à quel point il est mérité.

Parmi ces derniers, dix-huit ont réuni à des degrés divers la majorité des boules blanches dans leur cours triennal, leurs noms doivent être mentionnés honorablement, ce sont ceux de MM. *Hoffmann, Pusset (1), Binet, Dubois (2), Chassignet (3), Audiat, Pasquier (4), Contal, Forcioli, Grandville (5), Gérardin (Marc) (6), Preiss, Michaut (7), Louis, Thiry, Thomas (8), Garnier (Edmond) et Jullion (9).*

Si j'ajoute qu'un nombre considérable d'élèves, 16 sur 38, se sont trouvés dans les conditions réglementaires pour prendre part au concours de licence (10), j'aurai achevé cet exposé dans lequel j'ai laissé parler les faits qui ont bien leur éloquence. Et pourtant j'omets à dessein tout ce qui a trait aux prix décernés à la suite des concours ouverts entre nos étudiants : vous entendrez tout à l'heure le rapport qui vous sera présenté par un de nos honorables collègues, et vous jugerez vous-mêmes de l'émulation qu'ont entretenue, des vocations qu'ont encouragées par

(1) 19 blanches sur 21 boules, (2) 18 blanches, (3) 17 blanches, (4) 16 blanches, (5) 15 blanches, (6) 14 blanches, (7) 13 blanches, (8) 12 blanches, (9) 11 blanches.

(10) La majorité de boules blanches dans les quatre examens de Baccalauréal, et de Licence, est nécessaire pour prendre part à ces épreuves (Délibération du Conseil de l'Instruction publique du 17 mars 1840, art. 2).

leurs fondations généreuses, l'Etat et les Conseils généraux de la région Lorraine.

De tels résultats nous récompensent amplement de nos efforts; ils nous prouvent que nous n'avions pas trop présumé des aptitudes juridiques de ce pays. Mais pour répondre aux vœux des populations éclairées qui ont sollicité avec tant de persévérance le rétablissement de leur Ecole de Droit, nous avons conçu une ambition plus haute encore.

Il nous a paru qu'une Faculté devant laquelle sont subies toutes les épreuves du Doctorat ne devait pas être privée des cours spéciaux qui y préparent, et que nous n'aurions rempli notre mission que lorsque nous aurions offert à nos élèves ici même, dans ce centre Académique, tous les secours nécessaires pour parvenir au plus haut grade que l'Université puisse conférer.

Les conditions étaient éminemment favorables: MM. Desjardins, Glasson, Dubois et Arnault avaient vaillamment inauguré les conférences diverses à l'usage des aspirants au Doctorat, ils avaient groupé autour d'eux un nombre inespéré de candidats, suscité des vocations et communiqué une ardeur scientifique à laquelle notre devoir était de fournir un aliment. — Nos disciples ne devaient pas être réduits à cette alternative, de nous quitter pour aller demander à Paris ce que leur refusait la province, ou de recommencer à suivre chez nous des cours préparatoires à la licence.

Mais comment espérer obtenir l'institution de chaires

spéciales qui, jusqu'ici, n'ont pu être fondées qu'à Paris et à Toulouse? Les objections financières qui, depuis tant d'années, s'opposent à ces créations dans les Facultés provinciales, ne s'élèveraient-elles pas insurmontables quand il s'agirait d'une Ecole restaurée d'hier? Et cependant l'expérience attestait que les efforts les plus honorables, le zèle le plus dévoué n'avaient pu jusqu'ici établir que des cours excellents mais éphémères, n'ayant rien de stable ni de régulier. Il fallait donc que l'œuvre fût collective, que l'institution pût survivre aux hommes qui en seraient au début les représentants, qu'elle devînt un service public à l'égal des autres services de l'enseignement supérieur.

Ces nécessités ont été comprises : l'initiative de la Faculté a trouvé dans le Conseil Académique l'assentiment le plus convaincu. Comment pourrais-je ne pas rappeler l'unanimité qui s'est produite dans cette circonstance (1), le concours que les représentants des Facultés des Sciences, des Lettres, de l'Ecole de Médecine nous ont apporté avec un si affectueux empressement, en signe de cette fraternité qui fait de nous une famille unie et solidaire, où tout est commun, la prospérité et les progrès de chacune de ses branches, comme les joies et les douleurs privées de ses membres. Nous n'oublierons jamais le chaleureux appui que nous ont prêté les chefs du Clergé, de la Magistrature, de l'Administration, de l'Université et ce rapport si décisif de M. le Premier Président Lezaud (2),

(1) Délibérations des 27 juin et 23 novembre 1866.

(2) Aujourd'hui Conseiller à la Cour de Cassation.

dernier témoignage de sympathie que nous a donné, en nous quittant, cet éminent magistrat, auquel la Faculté a voué, à tant de titres, une respectueuse et inaltérable gratitude. La ville de Nancy a saisi cette occasion de justifier avec éclat cette parole patriotique que nous nous complaisons à vous citer naguères d'un de ses meilleurs citoyens : *Ce que la Lorraine entreprend, elle sait le poursuivre et l'achever*, et le vote du 5 décembre 1866 est venu compléter celui du 21 décembre 1863.

Le Recteur de cette Académie s'est fait auprès de l'Administration supérieure, l'organe de ces vœux unanimes avec l'autorité qui s'attache à ses lumières et à son expérience. Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique nous a donné une nouvelle preuve du haut intérêt qu'il porte à une Faculté dont le rétablissement est son ouvrage. Devant son énergique volonté tous les obstacles se sont aplanis, et ce progrès, dont la portée scientifique n'échappera à personne, a pu être réalisé pour la première fois en province, depuis la création des Ecoles de Droit. C'est le couronnement de l'édifice juridique qui a été posé à Nancy.

L'honneur d'inaugurer un enseignement permanent de Doctorat était réservé aux plus anciens professeurs de cette Ecole, délégués par le Chef de l'Université sur la présentation du Conseil Académique. Dès le 15 février, les trois cours de *Droit Français étudié dans ses origines féodales et coutumières*, de *Droit des gens*, d'*Histoire du Droit Romain et du Droit Français*, correspondant à ceux de la

Faculté de Paris, se sont ouverts. Leur auditoire s'est composé d'aspirants au Doctorat qui y ont trouvé, non seulement l'exposé des matières sur lesquelles doivent porter une partie des interrogations de l'examen, mais surtout une direction vivante pour leurs études approfondies. Quelques-uns des meilleurs élèves de Licence se sont joints à eux, et des magistrats ont bien voulu honorer ces réunions de leur présence, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils prennent à nos travaux scientifiques et s'appropriant cette noble pensée d'un grand jurisconsulte : « *Etiamsi pedem in tumultu haberem non pigeret aliquid addiscere.* »

Ai-je besoin de dire avec quel soin religieux cette nouvelle tâche a été et sera toujours remplie? ceux qui ont vu à l'œuvre chacun de mes collègues dans leurs différentes fonctions savent que rien ne leur coûte quand il s'agit de la prospérité de l'Ecole, et qu'ils sont avant tout, en tout temps, hommes de science, de devoir et de dévouement.

Aucun des membres de la Faculté ne s'est borné, pendant cette année, à sa tâche officiellement obligatoire. Pendant que M. Lombard étudiait les fondements, les principes et les applications du Droit des gens avec cette justesse de vues, cette variété de connaissances et cette méthode excellente que vous savez; — que M. de La Ménardière mettait au service de ses auditeurs le résultat de ses recherches érudites, suivant avec un regard pénétrant la marche du Droit dans les premiers siècles de notre ère, et éclaircissant par des généralisations élevées le développement graduel des institutions juridiques; — M. Vau-

geois s'imposait un surcroît considérable de travail et conviait ses élèves à des leçons supplémentaires en vue d'une explication complète des matières si importantes de seconde année; — M. Liégeois ouvrait un cours libre d'Economie politique où les doctrines les plus sûres étaient exposées dans le meilleur langage et avec une clarté supérieure; — M. Dubois présentait dans sa conférence de Pandectes l'explication du titre *de adquirendâ vel amittendâ possessione*, s'élevant d'une analyse savante à une rigoureuse synthèse et contrôlant les théories les plus accréditées des Universités allemandes; — M. Glasson se chargeait de trois conférences et trouvait le temps de publier une étude sur le jurisconsulte Gaius et le *Jus respondendi*, morceau achevé où la sagesse des conclusions le dispute à la connaissance approfondie de tous les éléments des controverses; — M. Arnault, enfin, dans sa conférence préparatoire au second examen de Doctorat, creusait la matière de la transcription, exploitant dans tous les sens une mine si riche en questions nouvelles, montrant dans cette étude ardue toutes ses rares qualités de jurisconsulte et de professeur.

Ce sont ces deux derniers collègues qui manquent aujourd'hui à notre réunion de famille; ils sont allés occuper les places qui leur étaient réservées dans les deux premières Facultés de l'Empire, à Paris et à Toulouse. Il n'a fallu rien moins que les nécessités d'un avancement auquel son rang de concours et ses services lui créaient des titres exceptionnels pour nous enlever M. Glasson; l'affection

filiale devait ramener M. Arnault près de son pays natal, dans une Faculté célèbre où sa présence était vivement désirée. Nous n'avions jamais espéré les garder toujours, mais deux années de travaux communs, d'affectueuse et douce intimité nous les avait rendus si chers que, lorsque l'heure de la séparation a sonné, nous avons été douloureusement atteints. Nos regrets ont été partagés par leurs élèves qui savaient apprécier deux maîtres aussi remarquables par la science que par le cœur. La loyauté de leur caractère, la distinction de leur esprit leur avaient valu le plus parfait accueil au-delà du cercle universitaire, et la Faculté avait en eux de sympathiques représentants qui avaient su s'attirer dès l'abord par la dignité de leur vie l'estime et la considération publique. — Ils demeurent nôtres à toujours comme MM. Paringault, Cassin, Gérardin, Desjardins, et nous savons que leur fidèle souvenir s'attache à une Ecole qui a eu les prémices de leur enseignement, et où ils sont entrés si heureusement dans la vie militante du professorat.

Rendons grâce au Ministre qui a mesuré l'étendue de nos pertes et a bien voulu les réparer en nous accordant les premiers élus du dernier concours. MM. Lyon Caen et Cauwès, appelés à remplacer MM. Glasson et Arnault, ont, depuis la fin de juillet, pris part à nos travaux, et nous pouvons avec confiance les présenter à nos collègues et à nos élèves. La science n'a pas attendu chez eux le nombre des années : précédés d'un éclatant succès consacré par l'opinion unanime de leurs juges et de leurs émules, ils

nous apportent un dévouement sans réserve. Nous savons déjà ce que nous pouvons attendre de leur esprit d'union, de leur ardeur scientifique, de leur attachement à toutes les saines traditions de l'enseignement supérieur. Par leur collaboration, nos vides sont remplis, et il ne nous reste qu'à marcher d'un pas ferme, sans défaillance, à la lumière du devoir, dans la voie qui nous est tracée par notre vocation. Avec eux, nous formerons des disciples que nous verrons grandir près de nous et auxquels nous remettrons un jour le soin de continuer notre œuvre, avec une foi entière dans ses destinées.